# **Services offerts**

### AGRÉGATS EN VRAC - MOYENNANT UN COÛT À LA TONNE

- Agrégats mixtes (béton, briques)
- Asphalte (ne doit pas être mélangé avec les agrégats mixtes) •

Terre, pelouse

- Composte
- Béton recyclé
- Pierre 0/3/4
- Pierre nette
- Poussière de pierre
- Asphalte recyclée
- Etc.

Nous offrons également le service de démolition de bâtiment

# **CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR!**

❖ Avant de vous présenter sur le site de l'écocentre, nous vous demandons de bien trier vos matières, en les regroupant par catégories tel que précisé à la section «matières acceptées».

Cela a pour but de vous faire sauver du temps et rendre accessible plus rapidement l'accès au site pour la clientèle.

## \* Résidents de St-Jean-Port-Joli & St-Roch-des-Aulnaies

Vous devez vous présenter au bureau d'accueil obligatoirement avec une preuve de résidence (compte de taxes de l'année en cours, compte d'électricité, permis de construction ou de rénovation récent).

- ❖ Important : Le permis de conduire est accepté uniquement si l'adresse y figurant est situé à Saint-Jean-Port-Joli et St-Roch-des-Aulnaies.
- Le préposé de l'écocentre n'est pas tenu de trier et décharger vos matériaux. Cependant, il vous informera et vous guidera dans votre travail.

**Cueillette à domicile possible** Veuillez contacter Steeve Desjardins au 418-234-7228



# **Grille tarifaire**

Type de matériaux

LES SACS DE VIDANGES, LA LAINE MINÉRALE, LES TISSUS **OU TOUS LES AUTRES DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE** 

## Bois CRD (Localisation # 2)

(Construction, Rénovation, Démolition)

- Bois avec clous
- Bois de soutènement
- Bois non-peint

- Canexel
- Contreplaqué
- Déclin de masonite
- Panneau d'aggloméré

(Localisation # 1)

• Céramique

Miroir

• Plâtre

• Toilette

Verre plat

• Tuile acoustique

 Bardeau d'asphalte Bain de porcelaine

• Contenant en verre

Lavabo de porcelaine

• Porte (bois, PVC, aluminium)

• Plancher flottant

Matériaux de construction

#### Les premiers 110 Kg. sont

gratuits

0,175 \$/Kg.

Note: La gratuité annuelle se calcule du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

# TUBULURES D'ÉRABLIÈRES - PAS GRATUIT 0.38\$/KG

- Tuyaux maitre-ligne (main) en polyéthylène ¾ à 2 pouces de couleur noir, bleu, vert
- Tubulures 5/16 avec chutes
- Raccords (union, réduit, bouchon, Té)

Important: Pour toutes les tubulures, la broche et les colliers de

serrage métalliques doivent être enlevés, mais peuvent être apportés avec celles-ci pour le recyclage du métal.

# **Heures d'ouverture**

| 2020     | Horaire    | Horaire   |
|----------|------------|-----------|
|          | été        | hiver     |
| Lundi    | 8 h à 16 h | Sur Appel |
| Mardi    | 8 h à 16 h | Sur Appel |
| Mercredi | 8 h à 16 h | Sur Appel |
| Jeudi    | 8 h à 16 h | Sur Appel |
| Vendredi | 8 h à 16 h | Sur Appel |
| Samedi   | 9 h à 12 h | Sur Appel |
| Dimanche | Fermé      | Fermé     |



Moraire été: 1ère semaine Avril au 30 Novembre



Horaire hiver: 1er Décembre à la fin Mars

# **Numéros utiles**

Ligne **ÉCOCENTRE**: 418 598-7773 Courriel: deavecaron@hotmail.com

Municipalité Saint-Jean-Port-Joli – 418 598-3084

Courriel: munisjpj@globetrotter.net Site internet: saintjeanportjoli.com

# **Tarification**

## ENCOMBRANTS REMBOURRÉS OU AUTRES RÉSIDUS NON-RECYCLABLES 30\$ /unité

Mobilier dont la structure ou une partie de celle-ci est rembourrée et ecouverte de tissu, cuir ou autre (matelas, sofa, divan, foam de lit, ou ous les autres matériaux qui ne peuvent être placés dans votre bac

Des frais de 15 \$ par article seront exigés pour tout client qui désire e départir de tels objets à l'Écocentre Éco-Vert-Dur.

Note: Les frais peuvent être sujet à changement au cours de l'année







# **VEUILLEZ VOUS PRÉSENTER AU BUREAU D'ACCUEIL À L'ARRIVÉE**





Modes de paiement accepté









# Matières acceptées sans frais





#### PNEUS (sans jantes)

• Diamètre du pneu maximum : 42 pouces (106.68 cm)





#### **BRANCHES ET FEUILLAGES**

- Arbres de Noël dépourvus de décorations
- Branches
- Brindilles
- Bûches
- Feuillages de cèdres
- Feuilles morte

être trié.

- Résidus de jardins NOTE: Les feuilles et les branches doivent

### **ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES**

Ordinateurs, écrans, imprimantes, télécopieurs, télévisions, lecteurs DVD, chaînes stéréo, cellulaires, radios, magnétoscopes, routeurs, modems.



Il est important de toujours enlever le disque dur de votre ordinateur avant de l'apporter au recyclage de l'électronique

et informatique et ce, afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

L'écocentre n'est pas responsable du matériel déposé dans les conteneurs prévus à cette fin.

Note: Les petits appareils comme un grille-pain, bouilloire, cafetière, malaxeur sont des appareils électriques.

## HALOCARBURES (Appareil contenant du gaz réfrigérant)

• Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau

#### MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

• Cuisinières, laveuses, sécheuses, chauffe-eaux, BBQ, poêles, chaudrons, ustensiles, rebuts de métaux ou tous les autres obiets contenant du métal

## **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

Les RDD sont des produits que l'on retrouve dans la cuisine, la salle de bain, la salle de lavage, le garage ou la remise. Il ne faut pas les ieter dans le bac vert, ils doivent être apportés à l'écocentre afin d'en disposer de façon sécuritaire.

Les RDD sont souvent identifiés à l'aide des pictogrammes suivants :









Tous les produits doivent être identifiés et laissés dans leurs contenants d'origine.

Les contenants vides doivent également être apportés car ils sont contaminants pour l'environnement. Voici quelques exemples de

- Bonbonnes en aérosol, créosote, mercure, polis à métaux
- Essences (tous genres), filtres usagés
- Huiles usées
- Liquides refroidisseurs, nettovants, dégraisseurs
- Peintures résidentielles, diluants, teintures, vernis et laques
- Huile: Les contenants vides de 20L doivent être empilés en paquet

de 8-10 et les couvercles apportés dans un sac de plastique

## **HUILE DE CUISSON**

• À des fins résidentielles seulement et remis dans des contenants fermés hermétiquement



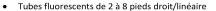


- Non rechargeables (alcalines, lithium, plomb)
- Rechargeables (lithium-ion, Ni-cd, Ni-mh)
- Toutes les piles (AAA, AA, C, D, 9 V, piles bouton-montres, appareils auditifs, piles outils – caméras – ordinateurs) etc.

## **CARTOUCHES D'ENCRE ET CELLULAIRES**

- Tous les modèles de cellulaires sont acceptés
- Seules les cartouches originales et non-recyclées sont acceptées

### **FLUORESCENTS (Lampe contenant du mercure)**



- Tubes fluorescents courbés/circulaires
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes UV et germicides
- Lampes à décharge haute intensité (DHI)
- Lampes UHP, à arc en mercure

Note: Les ampoules incandescentes, halogènes et DEL ne sont pas recyclables.



### **BATTERIES DE VÉHICULES (Autos, motos, VTT)**

- Batteries acide-plomb
- Batteries humides Ni-cd (Généralement en plastique transparent, liquide visible)

## GAZ PROPANE (Bouteille vide ou pleine)

• Bonbonnes de 1 à 30 livres acceptées

# **EXTINCTEURS**



• Tous les modèles d'extincteurs sont acceptés

#### TERRE DE REMPLISSAGE

· Terre, gravier, sable et cailloux

# MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS



Toutes les matières qui peuvent être placés dans les bacs verts et bleus ne sont pas acceptées, car elles font partie de la collecte sélective de VOTRE municipalité.



Toutefois, si vous désirez vous départir de telles matières des frais vous seront chargés, selon le volume et/ou le poids.

# Matières acceptées - 0.175\$/kg

Fibre de verre (douche, boîte de camion, pédalo, etc.)

Encombrants rembourrés ou résidus non-recyclables

Matériaux isolants (laine minérale, styromousse, etc.)

Matières contenant de l'amiante

Plastiques (bâches, ABS, pièces automobiles, déclin de vinyle, PVC, douches, plastiques agricoles, barils, bains, etc.)

Pneus surdimensionnés de 42 pouces (106.68 cm) et plus de diamètre

Tapis et prélarts petits et gros formats

Souches d'arbres

# Matières refusées



30\$ / Unité

| Acide picrique et acide fluorhydrique   | Ministère de<br>l'Environnement                | 418 248-0984             |
|---|--|--------------------------|
| Armes et munitions  | Sûreté du Québec                               | 418 598-3343             |
| Bonbonnes de gaz comprimé de plus de 30 lb  | Air liquide                                    | 418 598-3333             |
| BPC, cyanure, déchets radioactifs   | Ministère de<br>l'Environnement                | 418 248-0984             |
| Caoutchouc (tapis, chenille, boyaux, toile de piscine, etc.)  | Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants | 418 248-7773             |
| Carcasses d'animaux   | Régie Anse-à-Gilles                            | 418 247-3884             |
| Déchets biomédicaux et  | Toutes les pharmacies                          |                          |
| pathologiques   |  |                          |
| pathologiques  Matières contaminées par le pétrole ou autres substances polluantes qui peuvent porter atteinte à la santé ou l'environnement                  | Ministère de<br>l'Environnement                | 418 248-0984             |
| Matières contaminées par le<br>pétrole ou autres substances<br>polluantes qui peuvent porter<br>atteinte à la santé ou  | 1111110101010                                  | 418 248-0984             |
| Matières contaminées par le pétrole ou autres substances polluantes qui peuvent porter atteinte à la santé ou l'environnement  Feux d'artifices et de Bengale | l'Environnement                                | 418 248-0984<br>taillant |

### **AUTRES MATIÈRES NON AUTORISÉES**

- Acétone, ammoniaque, chlore pour la piscine, colle et adhésifs
- Cendre et matières non consumées
- Pesticides et produits pour déboucher les tuyaux